

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					LP
Mention :	METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB					
Parcours :	COMMUNICATION ET MEDIATIONS NUMERIQUES (COMEN)					
Volume horaire étudiant :	36 h	173 h	0 h	246 h	150 h	455 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Stage 12 semaines minimum Alternance possible (contrat de professionnalisation)	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable pédagogique – Carole ARBILLOT (IUT de Dijon/Auxerre – Département Information-Communication) ☎ 03.80.39.65.22 rplpcomen@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable de la scolarité : Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Secrétariat pédagogique ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON/AUXERRE BP 17867 21078 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La licence professionnelle COMEN associe les domaines de l'information-documentation, de la communication et des nouvelles technologies, afin de :

1. Former des professionnels polyvalents capables de concevoir et de mettre en place des outils numériques de communication et d'information, aussi bien dans des institutions publiques que dans des entreprises privées, autant dans de petites structures que dans de grandes organisations.
2. Former à la fois aux outils du web et aux nouveaux usages possibles pour les services de communication, de documentation et les bibliothèques.
3. Permettre à des salariés d'entreprises privées ou d'organismes publics ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité d'acquérir des compétences nouvelles adaptées aux besoins du marché.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Quelques exemples de types de postes accessibles après la licence pro COMEN :

- Community manager
- Responsable des ressources documentaires numériques
- Responsable TIC auprès des services de communication
- Administrateur de services numériques
- Chargé de recherches d'informations
- Assistant chef de projet travail collaboratif
- Chargé de publication internet, chargé de contenu
- Gestionnaire de bibliothèque numérique
- Chargé de produits de communication
- Chargé de valorisation des produits et des activités de l'entreprise
- Manager/gestionnaire de l'information
- Responsable des outils numériques culturels...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation, le diplômé sera capable de gérer numériquement la communication interne et externe d'une entreprise ou d'un service : en plus de solides compétences informatiques, il disposera d'une véritable culture du multimédia (création et gestion de sites web, référencement,...) et maîtrisera l'usage des réseaux sociaux.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection

La licence COMEN est accessible sur sélection dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue et de l'alternance en Contrat de Professionnalisation. Les admissions sont prononcées après examen des dossiers de candidature et éventuellement entretien avec un jury.

Formation initiale

Cette licence est accessible (sur sélection) à des étudiants titulaires des diplômes suivants :

- L2 : Sciences et techniques de l'information, Communication, Economie et gestion, Gestion de l'entreprise,...
- DUT : Information-Communication, Métiers du Multimédia et de l'Internet, Communication des organisations, Informatique, GEA, GACO, Techniques de commercialisation,...
- BTS : Assistant de gestion PME-PMI, Communication des entreprises,...
- titre étranger de niveau comparable.

Formation continue

Sont concernés par cette proposition de formation (sans aucune condition d'âge) :

- Les demandeurs d'emploi,
- Les salariés en congé individuel de formation,
- Les salariés sur plan de formation,

- Les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2, tels que ceux cités au-dessus ou équivalent, ou bénéficiant d'une validation de leurs acquis professionnels et disposant d'une expérience professionnelle de 5 ans.

Les candidats à la licence professionnelle ne justifiant pas des titres normalement requis (diplôme de niveau III) peuvent solliciter une validation d'acquis professionnels / personnels (décret de 85), dans la mesure où ils remplissent les conditions notamment relatives au délai de trois ans en cas d'échec antérieur au diplôme visé.

Le jury examine tous les dossiers de candidature puis décide dans un premier temps soit un rejet, soit une convocation à un entretien individuel, soit une admission directe (ou une admissibilité). Le jury se prononce ensuite définitivement sur l'admission (ou l'admissibilité) en liste principale ou en liste complémentaire ou le rejet.

Contrat de Professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui concilie période en entreprise et période à l'IUT, permettant à l'apprenti d'acquérir des savoir-faire en milieu de travail, de disposer d'une première expérience de travail rémunérée, de préparer l'intégration dans l'activité professionnelle. Le rythme retenu est basé sur l'alternance de semaines d'enseignement à l'IUT et de semaines en entreprise de septembre à mars, puis à temps complet dans l'entreprise de mars à septembre.

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC +2 ou équivalent. L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation au plus tard le jour de la rentrée. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut. Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle. Un candidat admissible, mais n'ayant pas trouvé d'entreprise au plus tard le jour de la rentrée pourra néanmoins suivre la licence dans le cadre de la formation initiale.

Pour vous informer et demander un dossier de candidature, connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>. Le Service Scolarité (☎ 03.80.39.64.02) reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Il est également possible d'accéder à la formation par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

La Licence Professionnelle mention « Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web » parcours « COmmunication et MEdiations Numériques (COMEN) » est constituée d'un tronc commun (UE 1, UE 2 et Projet tutoré de l'UE 5) partagé avec d'autres parcours : CPL (Commercialisation de Produits en Ligne) et DDIM (Design et Développement pour l'Internet Mobile)

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 5

UE1/S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication des métiers du numérique	Harmonisation		7		7		Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	1		1
	Ecrits et oraux professionnels		12		12				2		2
	Droit	6	10		16				2		2
	Anglais		21		21				2		2
	Communication des organisations	3	10		13				2		2
	Conduite de projet	6	16		22				2		2
TOTAL UE		15	76		91	10			1		1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2/S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture du multimédia	Communication visuelle	6	30		36		Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	3		3
	Vidéo	3	15		18				2		2
	Hébergement	3	9		12				1		1
	Référencement	6	12		18				2		2
	Sécurité informatique	3	12		15				2		2
TOTAL UE		21	78		99	10			1		1

UE3/S5	discipline	CM	TD	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Conception et réalisation de ressources	Intégration multimédia			21	21		Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	1		1
	Ergonomie des interfaces web			18	18				1		1
	Systèmes de gestion de contenus			21	21				1		2
	Graphisme			30	30				2		2
TOTAL UE				90	90	10			1		1

TOTAL S5	36	154	90	280	30				1		1
-----------------	-----------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	----------	--	----------

SEMESTRE 6

Mai 2017

UE4/S6	discipline	CM	TD	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement numérique	Réseaux sociaux numérique			35	35		Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	3		3
	Outils de travail collaboratif			28	28				2		2
	Analyse d'audience			9	9				1		1
	Anglais spécialisé		19		19				1		1
TOTAL UE			19	72	91	10			1		1

UE5/S6	discipline	CM	TD	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication numérique	Stratégie digitale et web marketing			32	32		Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	3		3
	Ecriture multimédia			24	24				2		4 2
	Veille / e-réputation			28	28				2		4 2
TOTAL UE				84	84	10					

UE6/S6	discipline	CM	TD	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Préprofessionnalisation	Stage	12 semaines					Ecrit et/ou oral		1		1
TOTAL UE						10			1		1

UE7/S6	discipline	CM	TD	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Préprofessionnalisation	Projet tutoré	150h					Ecrit et/ou oral		1		1
TOTAL UE						10			1		1

TOTAL S6		19	156	175	30				1		1
-----------------	--	----	-----	-----	----	--	--	--	---	--	---

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter. Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22. Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Dispositions générales

- Selon l'Arrêté du 3 août 2005 : "Art. 16. - L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation."
- La règle est le contrôle continu des connaissances, organisé enseignement par enseignement.
- Chaque matière fait l'objet de contrôles notés, sous forme d'interrogations écrites et/ou orales.
- Selon le règlement intérieur : "Art. 16-1 - Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite."
- Le projet tuteuré est évalué par un jury composé de professionnels de la spécialité et de membres de l'équipe pédagogique.
- Le stage est évalué par un jury composé du tuteur d'entreprise et de membres de l'équipe pédagogique.
- En référence au décret du 21 juillet 2009, tout stage de plus de deux mois consécutifs, débutant à partir du 1er juillet 2009 est gratifié et le montant de la gratification due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, pour une durée de présence équivalente à la durée légale du travail. La gratification est due dès le premier jour de stage et versée mensuellement, sans possibilité pour l'étudiant d'y renoncer.
- Enfin, l'arrêté du 17 novembre 1999, prévoit (Titre II, chapitre 1) que, sauf dispositions pédagogiques particulières, l'organisation de cette licence est en un an.

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois**

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage.
- **et** une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.